

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 à 19h30

Par convocations individuelles adressées le 29 juin 2020 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 3 juillet 2020.

ORDRE DU JOUR

1. **AFFAIRES GENERALES** : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19/06/2020
2. **VIE MUNICIPALE** :
 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
 - Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs
3. **FINANCES** :
 - **Budget Commune** : vote du compte de gestion, vote du compte administratif, affectation des résultats, vote du budget primitif
 - **Budget Clos Hammelin** : vote du compte de gestion, vote du compte administratif, affectation des résultats, vote du budget primitif
 - **Budget Maison de santé** : vote du compte de gestion, vote du compte administratif, affectation des résultats, vote du budget primitif
 - **Budget La Landelle** : vote du compte de gestion, vote du compte administratif, affectation des résultats, vote du budget primitif
 - Subventions 2020 accordées par la Commune
 - Orchestre à l'école : plan de financement 2020-2023
 - Vote des tarifs communaux
 - Taxe d'aménagement
4. **URBANISME** : Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
5. **TRAVAUX** : Répartition des travaux rue du d'Alibart entre Mecé et Livré-sur-Changeon

L'an deux mil vingt, le trois juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Emmanuel FRAUD, maire dans la salle du conseil.

Présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence RENOULT, M. Laurent HIRTZMANN, M. Dominique LECOINTE, Mme Corinne BEGUE, M. Jean-Marc BOUVET, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

Excusés : M. Henri FERRON, M. Jérôme DE VERBIGIER (a donné pouvoir à Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT), M. Gwénaél HENRY (a donné pouvoir à Mme Valérie CHESNEL), Mme Nadine PAIMBLANC (a donné pouvoir à M. François BEAUGENDRE), Mme Céline DAUNAY.

Secrétaire de séance : Valérie CHESNEL

Les sujets suivants ont été reportés à un conseil ultérieur à l'unanimité :

- Orchestre à l'école
- Vote des tarifs communaux
- Taxe d'aménagement

1. AFFAIRES GENERALES : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19/06/2020

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 19 juin dernier à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations en séance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 19 juin dernier :

- **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

2. VIE MUNICIPALE

➤ Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Les Conseillers Municipaux ayant eu connaissance au préalable par mail du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal, M. Le Maire en présente donc les grandes lignes.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- **ADOPTENT** le règlement intérieur du conseil municipal présenté

➤ Désignation des membres de la CCID

Monsieur le maire explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques. Les conditions prévues pour les commissaires sont :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- Avoir 25 ans au moins
- Jouir de leurs droits civils
- Etre familiarisées avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune

Pour cela, il appartient au conseil municipal de dresser une liste qui doit comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL propose de désigner les personnes suivantes :

- Commissaires titulaires :

1. Maurice ROCHER
2. Jean-Pierre CHEVREL
3. Michel BEAUGENDRE
4. Emmanuel FRAUD
5. Corinne LERAY-GRILL
6. François BEAUGENDRE
7. Emmanuelle THOMAS-LECOULANT
8. Jean-Pierre DAVENEL
9. Dominique LECOINTE
10. Laurence RENOULT

11. Henri FERRON

12. Laurent HIRTZMANN

- Commissaires suppléants :

1. Corinne BEGUE

2. Jérôme DE VERBIGIER

3. Jean-Marc BOUVET

4. Gwénaél HENRY

5. Nadine PAIMBLANC

6. Nicolas BEAUFILS

7. Natacha DURAND

8. Céline DAUNAY

9. Valérie CHESNEL

10. Claire DELALLEAU-TOUCHET

11.

12.

➤ **Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs**

 **COS BREIZH**

Cette association sans but lucratif permet aux agents des collectivités ou organismes adhérents, de bénéficier d'allocations et de prestations diverses dans le domaine des œuvres sociales, culturelles, sportives et de loisirs, attribution de chèques vacances, allocations à la vie familiale, séjours de vacances ainsi que différents secours, prêts et autres prestations.

M. Le Maire propose de désigner, au sein du COS BREIZH :

- un délégué titulaire : Mme Corinne LERAY-GRILL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition.

 **Désignation d'un correspondant à la Défense**

Conformément à la circulaire interministérielle du 21/10/2001, les membres des conseils municipaux doivent désigner un correspondant défense. Aucune règle n'est édictée quant au choix du correspondant défense. Seuls les élus peuvent être désignés pour cette fonction, néanmoins ils peuvent se faire assister dans leur mission par un administré dont les connaissances ou l'expérience en matière de défense leurs seraient utiles.

Il sera l'interlocuteur privilégié pour les autorités militaires du département mais aussi le correspondant immédiat des administrés pour toutes les questions relatives à la défense :

- Le parcours citoyen qui comprend l'enseignement de la défense en classe de collège et de lycée, le recensement et la journée de la défense citoyenneté (JDC) ;
- Les activités « défense » avec le recrutement, les préparations militaires et la réserve militaire;
- Le devoir de solidarité et de mémoire avec des enjeux importants et des échéances à venir rapidement, en cette année de centenaire de la 1^o guerre mondiale et du 70^o anniversaire du débarquement et de la libération du territoire national.

Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal est invité à désigner M. Jean-Pierre DAVENEL comme correspondant à la Défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de M. Le Maire de désigner M. Jean-Pierre DAVENEL comme correspondant à la Défense.

3. FINANCES

➤ Comptes de gestion 2019 – Budgets Commune, Maison de santé, Clos Hammelin et La Landelle

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 de tous les budgets et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 pour les budgets commune, Maison de santé, Clos Hammelin et La Landelle. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ Comptes administratifs 2019 – Budgets Commune, Maison de santé, Clos Hammelin et La Landelle

• Compte administratif 2019 – Budget Commune

Sous la présidence de Mme LERAY-GRILL, 1ère adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi:

CA 2019 - COMMUNE LIVRE SUR CHANGEON		
FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations
Dépenses	1 672 027	1 120 040.07
Recettes	1 672 027	1 526 058.18
Excédent de fonctionnement de l'exercice		406 018.11
Excédent 2018 reporté		395 852
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019		801 870.11
INVESTISSEMENT	Prévisions	Réalisations
Dépenses	595 727.59	588 100.45
Recettes	595 727.59	364 546.45
Déficit d'investissement de l'exercice		389 516.34
Excédent 2018 reporté		165 962.34

Hors de la présence de M. Emmanuel FRAUD, maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2019.

- **Compte administratif 2019 – Budget Maison de santé**

Sous la présidence de Mme LERAY-GRILL, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 du budget annexe Maison de santé qui s'établit ainsi:

CA 2019 - MAISON DE SANTE LIVRE SUR CHANGEON		
FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations
Dépenses	36 000	28 938.40
Recettes	36 000	22 375.60
Déficit de fonctionnement de l'exercice		6 562.80
Excédent 2018 reporté		0
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2019		6 562.80
INVESTISSEMENT	Prévisions	Réalisations
Dépenses	253 932.14	48 977.44
Recettes	253 932.14	168 450.15
Excédent d'investissement de l'exercice		119 472.71
Déficit 2018 reporté		190 810.52
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019		71 337.81

Hors de la présence de M. Emmanuel FRAUD, maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe Maison de santé 2019.

- **Compte administratif 2019 – Budget Clos Hammelin**

Sous la présidence de Mme LERAY-GRILL, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 du budget annexe Clos Hammelin qui s'établit ainsi:

CA 2019 - CLOS HAMMELIN LIVRE SUR CHANGEON		
FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations
Dépenses	1 161 934.45	563 132.69
Recettes	1 161 934.45	563 133.20
Excédent de fonctionnement de l'exercice		0.51
Déficit 2018 reporté		739.57
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2019		739.06
INVESTISSEMENT	Prévisions	Réalisations
Dépenses	1 293 635.91	563 132.69
Recettes	1 293 635.91	520 658.39
Déficit d'investissement de l'exercice		42 474.30

Déficit 2018 reporté	450 658.39
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019	493 132.69

Hors de la présence de M. Emmanuel FRAUD, maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe Clos Hammelin 2019.

- **Compte administratif 2019 – Budget La Landelle**

Sous la présidence de Mme LERAY-GRILL, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 du budget annexe La Landelle qui s'établit ainsi:

CA 2019 - LA LANDELLE LIVRE SUR CHANGEON		
FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations
Dépenses	131 396.64	0
Recettes	131 396.64	0
Excédent de fonctionnement de l'exercice		0
Déficit 2018 reporté		15 695.41
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2019		15 695.41
INVESTISSEMENT	Prévisions	Réalisations
Dépenses	90 700.23	0
Recettes	90 700.23	0
Déficit d'investissement de l'exercice		0
Déficit 2018 reporté		11 979.68
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019		11 979.68

Hors de la présence de M. Emmanuel FRAUD, maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe La Landelle 2019.

➤ **Affectation des résultats 2019 – Budget Commune**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 et après avoir transféré les résultats du budget assainissement sur le budget communal (délibération n°2020-03-17), les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Balance de sortie						Résultats cumulés À reprendre, par délibération, au budget cible 2020		
Budget source 1 Résultats de clôture 2019 asst		Budget source 2 Résultats de clôture 2019 eau		Budget cible Résultats de clôture 2019				
Section	Montant	Section	Montant	Section	Montant	Section	Montant	Reprise au budget N Ligne 001
SI	36 771,18 €				-223 554,00 €		-186 782,82 €	
SF	355 577,65 €				801 870,11 €		1 157 447,76 €	Ligne 002, montant net de la part affectée en SI (c/1068) au titre des résultats de clôture N-1 du budget cible

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 239 278.73€

2°) – le surplus, 918 169.03€ est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

➤ Vote des Budgets Primitifs 2020

• Budget Commune

Le Maire présente les prévisions au conseil municipal du budget primitif 2020 « Commune » se résumant comme suit :

COMMUNE	Dépenses :	Recettes :
Section de fonctionnement	2 057 570.03 €	2 057 570.03 €
Section d'investissement	713 294.64 €	713 294.64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus.

• Budget Maison de santé

Le Maire présente les prévisions au conseil municipal du budget primitif 2020 « Maison de santé » se résumant comme suit :

MAISON DE SANTE	Dépenses :	Recettes :
Section de fonctionnement	34 615.72 €	34 615.72 €
Section d'investissement	96 337.18 €	96 337.18 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus.

• Budget Clos Hammelin

Le Maire présente les prévisions au conseil municipal du budget primitif 2020 « Clos Hammelin » se résumant comme suit :

CLOS HAMMELIN	Dépenses :	Recettes :
Section de fonctionnement	1 146 425.57 €	1 146 425.57 €
Section d'investissement	1 332 354.20 €	1 332 354.20 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus.

• Budget La Landelle

Le Maire présente les prévisions au conseil municipal du budget primitif 2020 « La Landelle » se résumant comme suit:

LA LANDELLE	Dépenses :	Recettes :
Section de fonctionnement	131 396.64 €	131 396.64 €
Section d'investissement	90 700.23 €	90 700.23 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus.

➤ Subventions 2020 accordées par la commune

SUBVENTION CSF

Au titre de l'année 2020, l'association pour l'accueil périscolaire sollicite les subventions suivantes :

- Accueil périscolaire matin et soir : 36 950 € dont 3 869 € de subvention exceptionnelle
- Accueil périscolaire du mercredi : 22 300 € dont 1 966 € de subvention exceptionnelle
- Prestation d'animation sur le temps de pause méridienne : 28 163 € dont 1 199 €
- Aide à la scolarité : 800 €

Soit une demande de 88 213 €.

La demande de subvention exceptionnelle correspond à des rattrapages sur salaires antérieurs à 2019 versés en 2020. A noter qu'une partie de ces rattrapages a été absorbée par l'association sur 2019.

Après échange avec l'APAP, nous sommes toujours dans l'attente de précisions quant à l'augmentation des charges de personnel hors subvention exceptionnelle. +8% constatés entre 2019 et 2020.

Néanmoins, afin de ne pas pénaliser l'association, qui à compter de ce mois ne touche plus de subvention communale, il est proposé le versement des subventions suivantes :

- Accueil périscolaire matin et soir : 20 000 € (18 250 € en 2019)
- Accueil périscolaire du mercredi : 18 000 € (17 230 € en 2019)
- Prestation d'animation sur le temps de pause méridienne : 24 076 € (23 615 € en 2019)
- Aide à la scolarité : 715 € (715 € en 2019)

Il est également proposé de verser une subvention exceptionnelle de 7 834 € pour prendre en compte la régularisation des charges salariales versées en 2020 pour les salaires antérieurs à 2019.

Pour 2020, il est donc proposé un total de subvention de 70 625 € (62 791 € + 7 834 €). A titre de comparaison, en 2019, la commune a versé 59 810 € de subvention à l'APAP.

Pour rappel, suite au transfert de compétence pour le mercredi, la commune perçoit une CLECT de 18 000 € pour le mercredi.

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, une convention doit être signée avec l'association pour l'attribution de ces subventions.

Cette convention prévoit notamment un versement mensualisé ainsi que le versement d'une avance de subvention pour 2021 (jusqu'en juin) sur la base des montants attribués en 2020.

Sur le 1^{er} semestre 2020, il a été versé à l'association une avance de subvention :

	Accueil périscolaire matin et soir	Accueil périscolaire du mercredi	Pause méridienne
Subvention 2020	20 000.00 €	18 000.00 €	24 076.00 €
Acompte versé sur la base de la subvention 2019	9 124.98 €	8 614.98 €	11 807.52 €
Reste à verser sur 2020	10 875,02 €	9 385.02 €	12 268.48 €
Acompte mensuel 2021	1 666.66 €	1 500.00 €	2 006.33

Mme Valérie CHESNEL, secrétaire de l'association CSF, s'est retirée et n'a pas pris part au vote :
Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions :

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes à l'association pour l'accueil périscolaire au titre de l'année 2020 :
 - o Accueil périscolaire matin et soir : 20 000 €
 - o Accueil périscolaire du mercredi : 18 000 €
 - o Prestation d'animation sur le temps de pause méridienne : 24 076 €
 - o Aide à la scolarité : 715 €
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention pour le versement de ces subventions.
- **ATTRIBUE** à l'association pour l'accueil périscolaire une subvention exceptionnelle de 7 834 €

SUBVENTIONS AUTRES ASSOCIATIONS

Ci-dessous les demandes de subvention reçues en mairie :

Associations	Subventions votées 2019	Subventions demandées 2020	Vote Conseil Municipal
ACCA	250€	- €	-
ASLM Badminton	400€	- €	-
ASLM Basket	400€	- €	-
ASLM Danse Fitness	400€	- €	-
ASLM Foot	- €	500€	500€
Changeon(s) En Festival	1000€	- €	-
Club de l'Amitié	500€	500€	500€
Comité des Fêtes	Prise en charge partielle du feu d'artifice		
Etoile des Neiges	800€	1 429.88€	1 429.88€
Les Arts Kultur	1000€	1000€	1 000€
Livré Acti'Gym	- €	500€	500€
Tennis Club	400€	- €	-
U.N.C	250€	250€	250€
Cumul subventions accordées	5 400€	4 179.88€	4 179.88€

En outre, pour libérer des créneaux et favoriser le développement d'associations ayant besoin de créneaux pour pratiquer leur sport, il est proposé de financer des créneaux horaires dans d'autres salles de sports à hauteur de :

- 790 € pour le basket
- 600 € pour le tennis

- 320 € pour le club de football ou de basket

Il est précisé que cette prise en charge aura lieu sur justificatif entre la commune de Livré-sur-Changeon et la collectivité propriétaire de la salle.

M. Jean-Marc BOUVET, M. Dominique LECOINTE et Mme Laurence RENOULT, faisant partie du bureau de l'association Les Arts Kultur, se sont retirés et n'ont pas pris part au vote.

M. Jean-Pierre DAVENEL, faisant partie de l'UNC, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour :

- **VALIDE** les demandes de subvention proposées ci-dessus.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget 2020.

➤ **Vote des tarifs communaux**

Report de ce point lors d'un prochain conseil municipal.

➤ **Taxe d'aménagement**

Report de ce point lors d'un prochain conseil municipal.

4. URBANISME

A - Déclaration d'intention d'aliéner la parcelle AC 279 : 2 Ruelle de la Quintaine

Demandeur : NICOLAZO Jérôme (Noyal-sur-Vilaine)

Propriétaires : HUET Benjamin

Parcelle : AC 279 de 196 m²

Prix de vente : 90 000€ + frais notariés

Candidats à l'achat :

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle AC 279.

B - Déclaration d'intention d'aliéner la parcelle AC 299 : Le Pré Gras

Demandeur : BIHR Nicolas (St-Aubin-du-Cormier)

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle AC 299.

C - Déclaration d'intention d'aliéner les parcelles YL 28 et YL30 : Le Champ du Bout

Demandeur : SIROT-GOPEL Clothilde (Cuillé)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles YL 28 et YL 30.

5. QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 23h27.